

sustentation, et cela parce que de nombreux ouvriers se présentent, qui se contentent de ce petit salaire ou qui y ont consenti librement ?

Réponse : A proprement parler, ils pèchent contre la justice commutative.

Explication : Il a été dit que le travail de l'ouvrier, bien qu'il ne soit pas proprement une marchandise, peut néanmoins, pour plus de clarté, se comparer à une marchandise, parce que, par rapport à l'égalité du salaire, il offre tout ce qu'a la marchandise par rapport au prix et même quelque chose de plus. Par conséquent, l'on peut raisonner justement du moins au plus. Or, dans un achat, il n'est pas permis, à proprement parler, d'acheter une chose à un prix moindre qu'elle ne vaut d'après l'estimation commune, étant donné les temps et les lieux ; à fortiori n'est-il pas permis et est-il contre la justice de donner un salaire moindre que le travail fourni ne le mérite, c'est à-dire suffisant pour une honnête sustentation. Sur ce point, voir l'Encyclique, page 38 et 39.

Nous avons dit : « à proprement parler », car accidentellement il peut y avoir des cas particuliers où les maîtres peuvent engager licitement des ouvriers qui se contentent d'un salaire non adéquat. Par exemple, si le maître ne retirait aucun bénéfice, ou si son bénéfice était tout à fait insuffisant pour sustenter convenablement sa vie en donnant un salaire adéquat, et à plus forte raison si, par ce salaire, il était mis en perte. Dans ce cas, en effet, et dans les cas pareils, bien qu'il s'agisse, à première vue, d'une question de justice, en réalité c'est plutôt une question de charité par laquelle le maître pourvoit à ses besoins et à ceux des siens.

A propos de lecture

» Quant à moi, écrit saint Denis, patriarche d'Alexandrie, je me suis appliqué à connaître les livres et les traditions des hérétiques ; or je me suis souillé quelque peu l'esprit par leurs exécrables doctrines : cependant j'en ai retiré cette utilité, que je réfutais intérieurement ces hérétiques et les détestais beaucoup plus qu'auparavant. »

Notons bien ce fait : bien que saint Denis fût patriarche d'une si grande église, et qu'il ne prit connaissance des livres hérétiques que pour les réfuter, il avoue néanmoins que son esprit contracta quelque souillure par suite de cette lecture ou en ressentit au moins quelque trouble.

Cet aveu est la meilleure réponse que l'on puisse opposer à la